

Liverdun, le 5 mai 2020

Mesdames et Messieurs les parents
d'élèves des écoles maternelles et
élémentaires de Liverdun

Objet : rentrée scolaire.

Madame, Monsieur, Chers parents,

Le président de la République a annoncé lundi 13 avril qu'un « déconfinement » progressif allait commencer dès le 11 mai. Le plan du gouvernement a été dévoilé par le Premier ministre le 28 avril. Nous savons aujourd'hui que les écoles maternelles et élémentaires vont pouvoir rouvrir, sur la base du volontariat des parents, selon des modalités définies à l'échelle communale, mais à condition de respecter un ensemble de prescriptions sanitaires émises par le ministère de l'Éducation nationale. Ce protocole nous a été envoyé le 3 mai.

La position de l'équipe municipale est d'ouvrir les écoles quand c'est possible, là où c'est possible, au regard du respect de ce protocole. Nous ne ferons rien qui puisse mettre en danger les élèves, le personnel enseignant et le personnel communal. **C'est pourquoi il nous est impossible d'ouvrir toutes les classes en même temps et toute la semaine. Il nous est également impossible d'accueillir les élèves de petite et moyenne sections de maternelle.** Nous n'ouvrirons pas non plus le service de garderie périscolaire, tout comme la restauration habituelle dans les cantines, ou encore le ramassage scolaire.

Nous vous proposons donc, pour les trois prochaines semaines à compter du jeudi 14 mai, une organisation pour chaque classe de la grande section de maternelle au CM2, selon les jours et heures présentés en annexe.

Ce dispositif a l'avantage non seulement de respecter le protocole sanitaire, mais aussi de maintenir l'enseignement à distance pour les élèves restant à la maison. Il a fait l'objet d'une consultation des directeurs et directrices des écoles maternelles et élémentaires de Liverdun, et repose sur plusieurs grands principes :

- **Le maintien de la distanciation physique** : une distance d'un mètre devra être respectée dans tous les contextes et tous les espaces, dans l'école et aux abords de l'école ; un maximum de 15 élèves par groupe doit être appliqué (10 pour les maternelles).
- **L'application des gestes barrières** : un lavage des mains doit être réalisé avant de rentrer en classe, avant et après chaque repas, avant d'être allé aux toilettes et après, après s'être mouché, avoir éternué, toussé... Les échanges d'objets doivent être évités. Le port du masque est déconseillé pour les élèves de maternelle. Le port du masque est toutefois possible mais non obligatoire pour les élémentaires. Tous les personnels, enseignants et agents, doivent porter un masque.
- **La limitation du brassage des élèves** : l'accueil et le départ doivent se dérouler progressivement et les récréations doivent être organisées par groupes de classes. La restauration doit de préférence avoir lieu en salle de classe sous forme de paniers repas.
- **L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels** : le nettoyage et la désinfection des sols, tables et chaises doit être fait au minimum une fois par jour ; celui des espaces utilisés et des zones fréquemment touchées (sanitaires, poignées de portes, interrupteurs, rampes, claviers, etc.) plusieurs fois par jour.

Ainsi, dans toutes les écoles :

- Les salles de classe seront réaménagées (maximum 15 tables espacées de plus d'un mètre).
- Du savon et du papier seront installés dans chaque classe.
- Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition de tous les enseignants.

- Les sanitaires, les poignées de portes, interrupteurs, rampes, seront lavés et désinfectés plusieurs fois par jour.
- Les sols, tables et chaises le seront tous les soirs.
- Les récréations seront décalées de sorte qu'il n'y ait qu'un seul groupe simultanément dans une même zone de récréation.
- Les jeux extérieurs seront condamnés. Les jeux collectifs ou de ballons seront proscrits.
- Le matériel habituellement utilisé collectivement (en maternelle plus particulièrement) sera proscrit.
- Chaque adulte portera un masque.

Ramassage scolaire : Il n'est pas possible, en raison d'une part de la règle du non-brassage des différentes classes, d'autre part des horaires décalés, de maintenir le service de transport scolaire.

Restauration : Afin de garantir le respect du protocole sanitaire, les repas (froids) seront pris dans chaque salle de classe. Votre enfant pourra emmener avec lui son repas dans un sac isotherme, sous votre responsabilité. Vous pourrez également choisir de commander un panier de type pique-nique au Bassin de Pompey, qui sera facturé au tarif habituel. **Attention, les inscriptions à l'année ont été annulées. Il convient, le cas échéant, de réserver à nouveau ces repas type pique-nique.**

Enfants de soignants et d'enseignants : Ces enfants seront accueillis chaque jour en périscolaire et en scolaire. Renseignements et inscriptions (au plus tard le jeudi midi pour la semaine suivante) à periscolaire@ville-liverdun.fr ou par téléphone au 03.83.23.48.77.

Les dispositions qui précèdent sont prévues pour la période du 11 au 29 mai, et sont susceptibles d'être adaptées si nécessaire ou plus profondément modifiées en fonction de l'évolution de la situation.

Afin de nous permettre d'organiser au mieux la rentrée, nous avons besoin de connaître au plus vite les effectifs. Nous vous remercions donc de bien vouloir nous retourner, **par mail à l'adresse suivante : periscolaire@ville-liverdun.fr, ainsi qu'à l'adresse électronique de l'école de votre ou vos enfants**, le coupon-réponse ci-dessous (un par enfant), **et ce au plus tard le mercredi 6 mai**. Vous voudrez bien nous excuser de ces délais inhabituellement courts.

Nous vous précisons que le choix que vous ferez de remettre ou non vos enfants à l'école sera valable jusqu'au 29 mai et ne pourra pas être modifié, hormis pour des motifs professionnels dûment justifiés. Ainsi, répondre « oui » implique une présence assidue et pas une école « à la carte ».

Enfin, si les effectifs prévisionnels devaient dépasser 15 enfants (ou 10 en maternelle), nous serions amenés à privilégier l'accueil des enfants dont les parents travaillent tous les deux, les enfants de famille monoparentale dont le parent travaille et les enfants en difficulté. Chaque directeur d'école vous fera un retour de la situation le 7 mai.

Enfin, nous vous communiquerons dans la semaine du 25 au 29 mai, au regard de la situation communale et de l'évolution des décisions gouvernementales, l'organisation scolaire du mois de juin.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, Chers parents, nos meilleures salutations.

Le maire,	Le 1 ^{er} adjoint,	L'adjointe aux écoles,	Le directeur / la directrice,
Jean-Pierre HUET	Sébastien DOSÉ	Magali CLÉMENT-DILLMANN	XxxxxxXXXXXXXX

Vous pouvez imprimer le coupon, le compléter puis prendre une photo et nous l'envoyer, ou encore copier / coller le texte dans le mail de réponse.

Prénom NOM de l'enfant : École : Classe :

Prénom NOM de l'enseignant : École : Classe :

Fréquentera l'école du 14 au 29 mai Oui / Non (entourer votre choix)

Mangera sur place du 14 au 29 mai Oui / Non (entourer votre choix)

 Si oui Apportera un panier repas Oui / Non (entourer votre choix)

 Ou commandera un panier pique-nique au Bassin de Pompey Oui / Non (entourer votre choix).

 Si oui, veuillez réserver le panier pique-nique sur le portail famille.